

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 juillet 2014

Le onze juillet 2014 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Éric CAZABAT, Nicole BILHOU, Danièle GULLON-LOPEZ, Alain LUCOT, Nicole DUFAU, Loetitia ROLLIER, Olivier SABLÉ, Christophe CARRERE, Françoise MARQUES DE FIGUEIREDO.

Procurations : Maryline PEYROULET à Nicole LE DIEU DE VILLE, Laurent JOUANLONG à Olivier SABLÉ, Vincent CHARLOT à Éric CAZABAT, Francis LANDES à Monique SEMAVOINE, Jean-Jacques BORDENAVE à Nicole DUFAU.

Excusés : Rebecca LAFON, Anne CHAUVANCY

La séance est ouverte à 20h

Nicole DUFAU est désignée comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

Madame le maire soumet au Conseil municipal l'inscription à l'ordre du jour de 2 délibérations supplémentaires concernant deux cessions de terrain rue de l'Aulhé ainsi qu'une motion de soutien à l'Association des Maires de France. Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents et représentés.

Désignation d'un correspondant Défense :

Le Conseil municipal désigne Mme Nicole LE DIEU DE VILLE en tant que correspondante défense. Elle sera l'interlocutrice privilégiée pour la défense et les questions qui y sont relatives pour la durée du mandat. (unanimité)

Tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2014/2015 :

Le Conseil municipal fixe les nouveaux tarifs de la garderie périscolaire qui entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2014, pour l'année scolaire 2014/2015. Ces tarifs prennent en compte la mise en place d'une garderie supplémentaire le mercredi matin et midi dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. (unanimité)

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

| | Garderie du matin (5 Jours) | Garderie du soir + Mercredi midi | Garderie matin et soir |
|---|--------------------------------|--|------------------------|
| 1^{er} enfant | 8.35 € /mois | 13.25 € /mois | 21.60 € /mois |
| 2^{ème} enfant | 7.10 € /mois | 9.65 € /mois | 16.75 € /mois |
| A partir du 3^{ème} enfant | Gratuité | Gratuité | Gratuité |
| Garderie à la carte | 2.90 € /jour | 3.70 € /jour | 6.60 € /jour |

Restructuration et extension de la mairie: validation du pré-programme et lancement des consultations de maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordonnateur SPS et d'un mandataire :

Le Conseil municipal approuve le pré-programme présenté par la SEPA (Société d'Équipement des Pyrénées-Atlantiques) ainsi que le bilan prévisionnel des dépenses arrêté à la somme de 500 000 euros HT toutes dépenses confondues. Il autorise Mme le Maire à engager le concours de maîtrise d'œuvre pour le choix de l'architecte ainsi que les consultations en vue de désigner les différents bureaux de contrôles et le mandataire de l'opération. (Unanimité)

Aménagement de la rue du Fer à Cheval : lancement de l'avant-projet et de la maîtrise d'œuvre :

Le Conseil municipal décide de lancer une mission de conception et de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du quartier du Sulky et désigne le Cabinet Philippe Guitton architecte-urbaniste pour assurer ces différentes missions décomposées en deux tranches : une tranche ferme pour la mission de conception, pour un montant de 4012.50 €HT et une tranche conditionnelle pour la mission de maîtrise d'œuvre (11 050 euros pour la 1^{ère} phase du projet et 11 687.50 euros pour la 2^{ème} phase). La tranche conditionnelle ne sera lancée qu'après approbation de l'avant projet par la Commune et accord des tous les partenaires sur le financement de l'opération. (Unanimité)

Réforme des rythmes scolaires : modification du tableau des effectifs du personnel communal:

Le Conseil municipal décide de modifier la tableau des emplois communaux afin de prendre en compte les augmentations de temps de travail liées à la mise en, place de la réforme des rythmes scolaires. L'ensemble des modifications adoptées représentent l'équivalent d'un emploi de 27h hebdomadaires. (Unanimité)

Désignation des représentants de la commune à l'OMS:

Le Conseil municipal désigne Messieurs Laurent JOUANLONG, Vincent CHARLOT, Alain LUCOT et Éric CAZABAT pour le représenter au sein de l'Office Municipal des Sports pour la durée du mandat. (Unanimité)

Cessions de 2 parcelles de terrain rue de l'Aulhé :

Le Conseil municipal décide de procéder au déclassement du domaine public et de vendre aux riverains deux bandes de terrains respectivement de 29 et 39 m² situés au fond de la place publique du lotissement « le Clos des Agûts » (rue de l'Aulhé). Il estime en effet que cette bande de terrain, qui est déjà utilisée dans les faits par les riverains, ne présente pas d'utilité particulière pour la Commune et autorise donc Mme le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires aux opérations de déclassement et de vente de ce terrain. (Unanimité)

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État:

La diminution drastique des concours financiers de l'État dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017 risque d'entraîner les collectivités locales dans des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Dans ce contexte, La Commune de Mazères-Lezons rappelle que les collectivités de proximité que

sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune de Mazères-Lezons estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que le conseil municipal soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. (Unanimité)